Les garanties d'assurance véloZOOM

Les vélos à assistance électrique loués par le service véloZOOM sont assurés contre le vol, la casse et prévoit une Responsabilité Civile à défaut d'une garantie Responsabilité souscrite par ailleurs.

Montant des cautions :

- 600€ pour les modèles urbains
- 800€ pour les modèles spécifiques et cargos

Les garanties :

- En cas de vol avec effraction ou casse, une franchise de 10% du montant du vélo et ses accessoires avec un minimum de 100 euros (exemple : Une casse du vélo à 35 euros ne sera pas couverte par l'assurance).
- Le vélo doit être accroché à un point fixe avec l'antivol fourni par le service véloZOOM
- Le vélo doit être stocké dans un local fermé ou à accès réglementé <u>la nuit de 22h à 7h</u> (sinon le remboursement sera à hauteur maximum de 50% du montant du vélo et ses accessoires).

Le montant de la franchise sera facturé à l'utilisateur de la limite du montant de la caution déposée. Un devis sera établi avec le détail du tarif des pièces et main d'œuvre.

Ce qui est exclu des garanties :

- La responsabilité civile vie privée si l'utilisateur du vélo assuré est bénéficiaire d'une garantie responsabilité civile vie privée par un autre contrat d'assurance
- La faute intentionnelle de l'utilisateur du vélo
- Les dommages résultant du non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien mentionnées par le service véloZOOM.
- Les dommages directement dus à un mauvais entretien caractérisé par l'utilisateur
- Toute utilisation en tant que livraisons de toutes activités professionnelles